

SÀRL_RÉQUISITION AU REGISTRE DU COMMERCE_NOUVELLE RAISON SOCIALE – NOTE EXPLICATIVE

Avis important

La modification de la raison sociale d'une société à responsabilité limitée ne peut être effectuée que par une modification des statuts de la société. Une telle modification doit faire l'objet d'un acte authentique et être inscrite au registre du commerce. Il est donc nécessaire que la modification des statuts ait lieu devant un notaire.

La réquisition de Legalify.ch visant à faire inscrire la nouvelle raison sociale d'une société à responsabilité limitée est une réquisition standard à envoyer au registre du commerce en vue d'une modification. Elle ne suffit pas à elle seule à valider la modification de la raison sociale de la société, puisque que celle-ci doit être effectuée devant un notaire.

Premier paragraphe

Inscrire l'ancienne raison sociale, le siège, l'adresse et le numéro IDE de la société.

Le numéro IDE est le numéro d'identification commençant par « CHE » et suivi de 9 chiffres, qui est attribué aux sociétés inscrites au registre du commerce. Il peut être trouvé sur l'extrait du registre du commerce de la société concernée.

Deuxième paragraphe

Inscrire la date à laquelle a eu lieu l'assemblée des associés de la société devant le notaire.

Nouvelle raison sociale

Inscrire la nouvelle raison sociale de la société telle qu'elle figure dans les statuts modifiés.

Espace pour signature

Inscrire le lieu et la date de signature, puis le(s) prénom(s) et le(s) nom(s) de la personne ou des personnes signant la réquisition. Il doit s'agir soit d'un associé possédant une signature individuelle ou de deux associés possédant chacun une signature collective à deux.

Annexe

Joindre la décision originale d'assemblée des associés passée en la forme authentique devant un notaire.